Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 03 Août 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2567

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ANIMATION EN ECOLE DE DEVOIRS :
ENTRAINEMENT MENTAL : OUTIL D'ANALYSE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 987310U36X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o. Le Directeur général,

G. Schmit

Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

t567-v

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✱ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : G. Lefèvre Date et signature (2) : 23.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Animation en Ecole de Devoirs : Entraînement mental : outil d'analyse (convention)

CODE (3) 984310U36X1	alom. form. 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

0 (1) Enseignement secondaire de : **0** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **0** (1) inférieur **O** (1) supérieur

✖ (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	0	Social	O
Pédagogique	X	Pédagogique	X
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/11/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✱ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 984310035X1	dom. bnm. 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Entraînement mental : schéma et applications	CT	F	21
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		
		Total des périodes	21

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Remarque remarquée. Avis favorable. R. Donnior 3/3/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 10 MARS 1999 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Entraînement mental : outil d'analyse - (convention)

Finalités de l'unité de formation.

Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- donner à l'étudiant un outil simple d'analyse et de résolution de situations complexes.
- permettre à l'étudiant de porter un autre regard sur ses pratiques, en relation avec les différentes composantes de son environnement professionnel

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Entraînement mental : outil d'analyse (convention)

Capacités préalables requises.

Pour être admis comme étudiant régulier dans cette UF, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

Compréhension à la lecture et expression écrite

- de dégager les idées principales d'un texte relatif à la communication et en faire un résumé écrit.
- d'exprimer un avis personnel sur l'un des points traités dans le document.

Compréhension à l'audition et expression orale

- de synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence.
- d'en résumer les points importants dans un langage parlé correct.
- de formuler un avis personnel sur l'un des problèmes traités et justifier par une argumentation cohérente.

Critères d'évaluation

- ➢ Différencier l'essentiel de l'accessoire.
- ➢ Faire la preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.
- ➢ Argumenter en se basant sur des faits reconnus, et faire abstraction d'a priori
- ➢ Appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées de manière cohérente, compréhensible et nuancée.
- ➢ S'exprimer verbalement en utilisant des constructions de phrases correctes et un vocabulaire adéquat.

Ou

Titres pouvant en tenir lieu :

C.T.S.S.
C.E.S.S.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Entraînement mental : outil d'analyse (convention)

Constitution des groupes ou regroupements.

NEANT

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Entraînement mental : outil d'analyse (convention)

Programme des cours

Capacités à développer L'étudiant sera capable :	Matières
• de distinguer les 3 phases principales de l'entraînement mental face à des situations problèmes ou complexes	• Le schéma de l'entraînement mental
• de distinguer les différents types de situations se prêtant à l'application de l'entraînement mental. • d'intégrer l'E.M. comme outil susceptible d'améliorer la réalisation d'analyse d'une situation.	• Le champ d'application de l'entraînement mental
•	•
•	•
•	•
•	•

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Entraînement mental : outil d'analyse (convention)

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- d'expliciter les différentes étapes de la démarche de l'entraînement mental.

Dans le cadre d'étude de cas :
- d'appliquer la technique de l'E.M. à des situations problèmes
- d'analyser une situation tirée de sa propre pratique en utilisant le schéma de l'E.M.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

la pertinence du choix d'application de la technique de l'entraînement mental à des situations concrètes.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Entraînement mental : outil d'analyse (convention)

Les chargés de cours

Experts pouvant justifier d'une formation en entraînement mental ou d'une pratique de cette technique.